Ukraine: aide macrofinancière de la Communauté

1994/0256(CNS) - 16/12/1994 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement a approuvé la proposition de la Commission sous réserve des deux modifications qu'il y a apportées. Ces amendements ont pour objet: - spécifier qu'en octroyant cette aide financière l'Union européenne veut soutenir le processus démocratique qui vient tout juste de s'engager en Ukraine, - que la Commission s'assure, conformément au règlement portant création du fonds de garantie, du provisionnement adéquat de celui-ci en fonction des sommes versées. La Commission n'a pas accepté cet amendement.